



+33 4 81 68 56 00

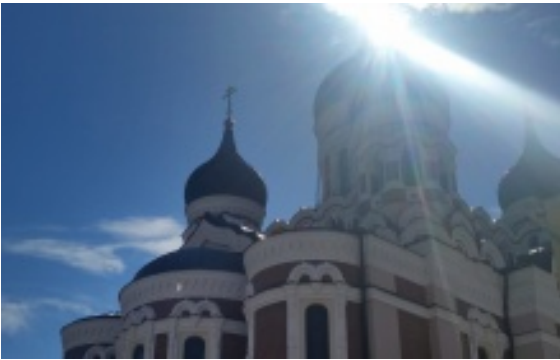
EXTENSION NORDIQUE: TALLINN OU LA "VILLE D'HIVER"

Dans le cadre de nos séjours multi-activités, nous vous proposons des extensions pour tous les goûts. En famille, prolongez votre séjour au village du Père Noël en liberté ; Helsinki regorge de lieux atypiques et chaleureux pour vos vacances entre amis ou Tallin vous permettra de vivre des instants de romance. Après une semaine active en pleine nature, plongez-vous dans une découverte culturelle nordique.

 Région	Tallinn
 Activité	Découverte
 Durée	5 jours
 Code	EXT3
 Prix	A partir de 425 €
 Niveau	1/5
 Confort	4/5

PROGRAMME

📍 Jours 1 à 5 **Tallinn ou la "ville d'hiver"**



De son charme fou, cette destination saura vous faire succomber ! On associe souvent Tallinn à ses deux autres sœurs baltes, Riga la lettone, ainsi que Vilnius, la Lituanienne. Elle est dotée d'un patrimoine médiéval très attractif classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Elle est encore l'une des rares villes entourées par un mur d'enceinte médiéval, authentique et bien préservé; une des plus anciennes forteresses du Nord de l'Europe. A l'aller ou au retour, faites une halte à Helsinki puis embarquez dans le ferry pour Tallinn, vous en reviendrez époustouflés.

PÉRIODE & BUDGET

Quand voyager ?

La meilleure période pour voyager est la suivante :

janv.

févr.

mars

avr.

mai

juin

juil.

août

sept.

oct.

nov.

déc.

Prix

Le prix "à partir de" est calculé par personne et basé sur une demande de 2 voyageurs(ses) en moyenne saison. Demandez un devis pour recevoir une offre sur mesure.

Ce budget est indiqué par personne, selon disponibilité. Votre agent local vous fera parvenir un devis personnalisé avec le prix exact. En effet, ce dernier peut varier en fonction de plusieurs éléments (disponibilité, niveaux de prestations, période, nb de participants, délai de réservation et bien d'autres encore).

Le prix comprend

- deux nuits en chambre doubles à Helsinki avec petits-déjeuners en centre-ville
- deux nuits en chambre double à Tallinn avec petits-déjeuners en centre-ville
- le ferry aller-retour Helsinki/Tallinn

Le prix ne comprend pas

- Les vols A/R
- Les repas
- Les entrées dans les sites et musées
- Les transports sur place

Vols internationaux

Avant de réserver vos vols aller/retour, contactez nos conseillères afin qu'elle puissent valider votre plan de vol, avant tout achat. Si toutefois votre plan de vol ne correspond pas au notre, nous nous gardons le droit de vous demander d'attendre le prochain transfert ou d'appliquer un supplément.

Conditions de paiement et d'annulation

Inscription

L'inscription à l'une de nos activités ou voyage implique l'acceptation des conditions générales de vente. Chaque client doit remplir un bulletin d'inscription. L'inscription n'est acceptée qu'avec le versement d'un acompte représentant 35% du montant total du voyage et dans la mesure des places disponibles. Si l'inscription se fait à moins de 35 jours du départ, le prix total du voyage devra être réglé dès l'inscription. Vous pouvez effectuer votre paiement par virement bancaire (SWIFT/IBAN) ou par carte bleue directement sur le site (à paraître prochainement). Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail dans les plus brefs délais.

Facturation

Une fois votre réservation enregistrée, nous vous envoyons par mail votre facture. Le solde doit nous parvenir au moins 35 jours avant votre date d'arrivée. Si le solde du voyage ne nous est pas parvenu dans ces délais, Norwide Finland Oy se réserve le droit d'annuler la réservation sans indemnité.

Annulation

Conditions et frais d'annulation :

Si, pour quelque raison que ce soit, vous devez annuler votre voyage, les sommes que vous avez versées vous seront remboursées sous réserve des retenues suivantes :

Si votre annulation a lieu :

- Jusqu'à 31 jours avant la date de départ: 30% du montant total du dossier (hors assurance).
- De 30 à 21 jours avant la date du départ : 40% du montant total du dossier (hors assurance)

- De 20 à 14 jours avant la date du départ : 50% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 13 à 7 jours avant la date du départ : 75% du montant total du dossier (hors assurance)
- A moins de 7 jours avant la date du départ : 100% du montant total du dossier (hors assurance)

Cas particuliers:

Quelle que soit la date d'annulation ou de modification de contrat, les frais suivants s'ajoutent au barème ci-dessus :

- Frais fixes aériens : si votre billet d'avion doit être émis longtemps à l'avance, souvent pour vous éviter des suppléments importants, 100% des frais non remboursables en cas d'annulation ou de modification de votre plan de vol vous seront facturés. Dans ce cas le barème ci-dessus ne s'applique que sur le prix du voyage sans le vol.
- Frais fixes terrestres : les frais engagés tôt pour des réservations fermes vous seront facturés en cas d'annulation.
- Frais d'assurance : que vous ayez souscrit une assurance multirisques ou une assurance annulation, le montant de l'assurance est dû et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Ces conditions spécifiques vous seront signifiées sur votre confirmation d'inscription. Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant son commencement (date de départ), vous devez en informer dès que possible Norwide Finland Oy et l'assureur par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception.

C'est la date de réception de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour facturer les frais d'annulation.

Si Norwide Finland Oy se trouve dans l'obligation d'annuler un départ en groupe, en raison du nombre insuffisant de participants, la décision sera prise et les clients informés au plus tard 21 jours avant le départ. Norwide Finland Oy peut également annuler un départ suite à des événements exceptionnels, relevant notamment des cas de force majeure (éruption volcanique, événements sociaux, grèves, intempéries) pouvant porter atteinte à la sécurité des participants. Dans ces cas, les participants seront remboursés intégralement des sommes qu'ils ont versées sans toutefois pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Modification du contrat

En cas de modification d'un voyage par le client entraînant des frais pour Norwide Finland OY, ces frais seront à la charge du client. Dans tous les cas, toute modification fera l'objet d'un écrit. Norwide Finland Oy pourrait modifier des éléments au contrat de voyage, si des événements extérieurs à notre volonté s'imposaient. Nos clients en seraient informés par écrit dans les plus brefs délais.

Prix et révision des prix

Pour les voyages en groupe, les prix figurant sur le site internet ont été calculés et sont valables pour le nombre indiqué de participants pour chaque voyage. Les tarifs sont confirmés lors de l'inscription. Si le nombre de participants est inférieur, un supplément petit groupe peut être appliqué. Pour tous les séjours, Pour tous les séjours ou programmes, nous mentionnons le prix par personne, valable à partir d'un certain nombre de participants, et nous détaillons les prestations incluses et non incluses de ce prix. Toute modification des taux de change, des prix des différents éléments composant un voyage et en particulier le prix des carburants peut entraîner un réajustement du prix.

Cession du contrat

En cas de cession du contrat par le client à un cessionnaire, les conditions de modification et d'annulation s'appliquent.

Assurance

Nous vous invitons à souscrire une assurance avant votre départ garantissant les activités pratiquées avec Norwide Finland Oy. Le détail des assurances proposées est disponible sur cette page: <http://norwide.com/fr/assurance>

Dans le cas où vous ne souscrivez pas d'assurance avec nous, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer par mail les informations de votre contrat d'assurance (nom de la compagnie, nom du contrat, n° de police d'assurance, n° de téléphone) et d'emporter ces informations avec vous lors de votre séjour.

Passeport

Pour les ressortissants français, carte d'identité ou passeport en cours de validité (la Finlande fait partie de la CEE).

Pour les autres nationalités, se renseigner auprès du consulat ou de l'ambassade. Si vous voyagez avec vos enfants sachez que, dorénavant, les mineurs, quel que soit leur âge, doivent eux aussi avoir une carte d'identité individuelle ou un passeport individuel.

ATTENTION, à partir du 15 janvier 2017, un enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr)
- Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité ou passeport
- Formulaire d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale. Pour tout complément d'informations: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Visa

Pas de visa obligatoire pour les ressortissants européens. Pour les autres nationalités, se renseigner auprès du consulat ou de l'ambassade.

Carte d'identité

Carte d'identité valide (ou passeport) pour les ressortissants français.

Pour les autres nationalités, se renseigner auprès du consulat ou de l'ambassade.

Si vous voyagez avec vos enfants sachez que, dorénavant, les mineurs, quel que soit leur âge, doivent eux aussi avoir une carte d'identité individuelle ou un passeport individuel. Un mineur voyageant seul, avec donc une carte d'identité ou un passeport individuel, n'a plus besoin d'autorisation de sortie du territoire.

Si l'enfant, voyageant avec une carte d'identité, est accompagné d'un parent portant un autre nom que le sien, il devra être muni d'un document (livret de famille) prouvant la filiation.

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Vous pouvez vous munir du document suivant lors de votre voyage : <http://media.interieur.gouv.fr/interieur/cni-15ans/document-a-telecharger-finlande.pdf>

Vaccins obligatoires

Aucune vaccination exigée.

Climat

L'hiver en Finlande, le climat est froid et sec (-10° et -25°C). Avec des vêtements adaptés, on le supporte sans soucis. C'est au printemps que le temps devient plus doux et les jours plus longs et clairs (0° à -15°).

L'enneigement

En hiver une couche de neige épaisse recouvre la Finlande. La neige s'installe en décembre et fond au milieu ou à la fin d'avril pour la Finlande du sud et du centre. En Finlande du Nord, elle arrive généralement cinq semaines plus tôt et commence à fondre trois semaines plus tard. Même s'il gèle souvent en Finlande en hiver, le froid est sec, ce qui signifie, qu'on a toujours l'impression qu'il fait plus doux que ne l'indique thermomètre.

Obscurité

En hiver la durée de journée est relativement courte partout en Finlande. Mais grâce à la neige et - parfois - les aurores boréales, il ne fait pas complètement noir même aux régions, où le soleil ne se lève pas du tout. Le crépuscule hivernal donne une sensation d'une lumière bleue. Le jour moyen comprend 4 à 5 heures d'une clarté appelée lumière grise (généralement de 10 à 14h, avec des variations locales). A la mi-avril, le soleil reste au-dessus de l'horizon 14 à 15 heures dans le Sud et 16 heures dans le Nord. La haute saison commence au début de février. En mars-avril, les longues journées de l'hiver lapon permettent 16 heures de sports d'hiver sous un soleil éclatant.

A Sodankylä (situé 128 kms au nord de la ville de Rovaniemi), le 18 décembre le soleil se lève à 12h01 et se couche à 12h20 (entre le 19 et le 23 déc. le soleil ne se lève pas), le 20 janvier le soleil se lève à 10h16 et se couche à 14h34, le 20 février le soleil se lève à 8h11 et se couche à 16h46

Nuit polaire ('kaamos') Avec sa partie nord au-dessus du Cercle Polaire, la Finlande vit chaque année une période au cours de laquelle le soleil ne se lève pratiquement pas - le kaamos comme, au cours duquel règne une étrange obscurité crépusculaire propre à la Finlande. C'est généralement par ces nuits qu'il est possible d'admirer les fameuses aurores boréales.

Phénomène lumineux, impossibles à prévoir avec sûreté, elles sont les plus probables d'apparaître par les nuits noires en février-mars et en septembre-octobre. Les statistiques révèlent que la plupart sont observées en Laponie, dans la région de Kilpisjärvi. Au cœur de la période obscure, par ciel nocturne dégagé, il s'en produit trois nuits sur quatre à Kilpisjärvi, une nuit sur deux dans la région de Sodankylä et une nuit sur quatre sur la ligne Oulu-Kuusamo. Par temps nuageux, il est malheureusement impossible de les voir.

Géographie

Superficie :

La Finlande a une superficie totale de 338.000 km². C'est le septième pays d'Europe après la Russie, l'Ukraine, la France, l'Espagne, la Suède et l'Allemagne

Distances maximales :

1.160 km du nord au sud et 540 km d'est en ouest. Frontières : avec la Suède 614 km, avec la Norvège 736 km et avec la Russie 1.340 km

Longitude littorale :

4.600 km, 1.100 km excluant les baies.

Proportions de la superficie totale :

10% d'eau, 69% de forêt, 8% de terre cultivée et 13% d'autres.

En Finlande il y a en tout 187.888 lacs, 5.100 rapides et 179.584 îles ; la concentration d'îles au large de la côte sud-ouest forme le plus grand archipel d'Europe, et aussi le plus beau selon de nombreux visiteurs.